PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Service des Territoires Agricoles Ruraux et Forestiers

Unité Urbanisme, Foncier et Installation

Saint-Claude, le 11/10/2022

Affaire suivie par Ulla CHAMPION
ulla.champion@agriculture.gouv.fr

Tél. : 0590 99 09 86

Réf :

Monsieur le Maire
Service de l'Urbanisme
Hôtel de Ville
Bld Amédé Clara
97170 LE GOSIER

Objet : Mise en oeuvre de la procédure de révision simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 27 avril 2021

Monsieur le Maire,

J'ai pris note de la procédure de révision simplifiée n°01 de votre plan local d'urbanisme approuvé le 27 avril 2021 et reçue à la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt le 30/09/2022.

Je constate que la mise en œuvre de la procédure de révision est motivée par l'adaptation de certaines dispositions des articles UA7 et UA 11 du PLU actuel .

A ce titre, je vous informe que la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) n'est pas concernée par cette procédure, car celle-ci se situe sur une parcelle constructible de type « UA ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

14 OCT. 2022 5653

Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Sylvain VEDEL